



## Prélèvement après cloture de carte

Par **ash3**, le **01/08/2018** à **10:51**

Bonjour

Je viens avoir des renseignements concernant des prélèvements de " bouquet liberté " d'une carte de crédit qui a été clôturé en 2016

En effet j'ai un crédit immobilier dans une banque et j'avais fais une demande à résilier la carte de crédit rattaché à ce compte car pas d'utilité

Chaque mois depuis 2016,la banque me prélève 8.60euros en plus du crédit et je pensais que c'était des frais d'Assurances liées au crédit...jusqu'à ce que je reçoive un renouvellement de cette fameuse carte bleu

Quand je vais me renseigner à la banque, mon conseiller m'explique que c'était à moi de vérifier mes comptes et de m'inquiéter au plus tôt de ces prélèvements de 8,60/mois De ce fait, ils peuvent me rembourser que 6 mois au lieu de 2ans. Et que faire des courriers de réclamations de servira à rien, que juridiquement c'est de ma faute si je ne surveille pas mes comptes.

J'ai refusé le remboursements de 6mois et lui disant que je vais faire le nécessaire... il me quasi rit au nez!

Merci de me dire ce que je peux faire  
Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/08/2018** à **17:14**

Bonjour

Aviez vous conservé un double de la résiliation que vous avez dû signer ?

Par **janus2fr**, le **02/08/2018** à **09:24**

Bonjour,

Il y a un truc qui va pas...

Soit la banque nie avoir reçu la résiliation, ce qui expliquerait le renouvellement de carte et dans ce cas, elle n'a pas à vous rembourser 6 mois de cotisations, soit elle reconnait avoir

reçu la résiliation et elle doit vous rembourser toutes les sommes indues qui ne sont pas prescrites.

Par **ash3**, le **02/08/2018** à **09:50**

Bonjour,

Le conseiller reconnaît qu'il y a eu un loupé de leur part mais il affirme que j'aurais dû les interpeler plus tôt à ce sujet. Que c'est de ma faute si je ne vérifie pas mes comptes, de ce fait ils me remboursent que 6 mois. Il m'a dit que les lettres de réclamation de serviront à rien... Pour clôturer cette carte, je l'ai vu en entretien et il a tout noté sur son ordinateur, je n'ai rien signé et il a refusé de me faire une copie disant que ce sont des documents internes..

Par **Visiteur**, le **02/08/2018** à **13:59**

Bonjour,

en fait c'est votre conseiller qui a fait la boulette et pour ne pas se faire lapider par sa hiérarchie il minimise le remboursement. Il y va au bluff avec vous ! Comme le fait remarquer Janus, l'attitude de la banque est douteuse car pas tranchée. Ça vaut le coup d'insister avec une LRAR au minimum ? Histoire d'officialiser la situation ?

Par **janus2fr**, le **02/08/2018** à **16:21**

[citation]Le conseiller reconnaît qu'il y a eu un loupé de leur part mais il affirme que j'aurais dû les interpeler plus tôt à ce sujet. Que c'est de ma faute si je ne vérifie pas mes comptes, de ce fait ils me remboursent que 6 mois. Il m'a dit que les lettres de réclamation de serviront à rien... [/citation]

Ce n'est pas ce conseiller qui fait les lois !

De deux choses l'une comme déjà dit, soit la carte a bien été résiliée et les cotisations prélevées sont des sommes indues, or le code civil prévoit la répétition de l'indu (articles 1302 et 1302-1) et la prescription, si je ne me trompe pas, est dans ce cas de 2 ans, soit la carte n'a pas été résiliée et la proposition de remboursement sur 6 mois est un geste commercial...

Par **ash3**, le **17/08/2018** à **12:28**

Bonjour

Merci pour toutes vos interventions

On a opté pour une LRAR ... À suivre

Merci à tous